



CGT Insertion Probation 57/67
SPIP du Bas-Rhin
ALIP de Strasbourg
171 route du général de Gaulle 67300 SCHILTIGHEIM
Cgtip5767@gmail.com

A Schiltigheim, le 12 décembre 2024

A l'attention de :

Préfet de la Région Grand-Est
Palais du Gouverneur
5 place de la République 67000 STRASBOURG

Objet : Demande d'intervention pour la recherche de locaux adaptés au SPIP de Strasbourg

Monsieur le Préfet,

En tant que représentantes syndicales de la CGT Insertion et Probation, nous souhaitons attirer votre attention sur une problématique essentielle concernant le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Bas-Rhin. Il s'agit d'un projet porté par la Direction départementale du SPIP 67, impliquant l'ensemble du service et particulièrement le pôle Milieu Ouvert. La présente sollicitation est soutenue par notre organisation syndicale en toute transparence à l'égard de notre direction.

La direction actuelle du SPIP a repris ce dossier dès son arrivée en mars 2024 avec beaucoup de dynamisme, bien qu'elle se heurte aux nombreuses contraintes administratives et budgétaires que nous connaissons. Ce projet a été initié en 2020 et a connu de multiples rebondissements. Malgré ces obstacles, le SPIP 67 poursuit activement la recherche d'une solution pour améliorer nos conditions de travail et de prise en charge des usagers.

Actuellement situé au 171 route du Général de Gaulle à Schiltigheim, le pôle milieu ouvert de notre service rencontre d'importantes difficultés pour trouver des locaux adaptés à l'exercice de ses missions. Il nécessite une surface d'environ 1 400 m², comprenant une cinquantaine de postes de travail et une vingtaine de bureaux d'entretien afin d'accueillir dans des conditions optimales les personnels et les usagers tant pour l'accueil individuel que collectif (actions collectives spécifiques à destination des publics, concernant entre autres les violences intrafamiliales, les AICS, les TIG collectifs, les actions de redynamisation...).

Toutefois, nous tenons à préciser que nos critères de superficie peuvent être modulables si nécessaire. En revanche, l'accessibilité par les transports en commun pour les usagers, quel que soit leur point de départ, demeure une priorité absolue. À titre d'exemple, nos locaux actuels se situent à plus d'une heure en transport en commun depuis le quartier du Neuhof, ce qui n'est pas satisfaisant.

Récemment, une visite du site du Parc des Forges a été réalisée. Cependant, cette orientation vers le parc privé soulève plusieurs problématiques. Une série d'autorisations administratives reste encore à obtenir avant tout aménagement, et, surtout, l'objectif de rapprocher nos usagers de notre site n'est pas atteint avec cette localisation. La prolongation annoncée de la ligne F du tram n'apporterait pas de réelle amélioration en termes d'accessibilité pour nos publics.

Des projets avaient pourtant été envisagés dans le passé. En 2021, le bâtiment du Wagenhaus, situé derrière la gare de Strasbourg, avait été identifié comme une solution idéale. Il répondait à tous les critères, tant en termes de superficie que d'accessibilité. L'ouverture prévue de la gare à 360° aurait constitué une réelle plus-value pour faciliter l'accès à nos

locaux. De plus, ce projet offrait une accessibilité optimale pour les personnels, avec des places de stationnement prévues pour les voitures de service et les personnels.

Un autre projet avait également été envisagé sur le site de la Maison Rouge à Strasbourg. Bien que ce projet n'ait pu être concrétisé, il présentait l'avantage d'une excellente accessibilité via la gare et les relais tram, ainsi que des emplacements pour les voitures de service prévus au parking Kléber. Ces deux projets, en plus de favoriser l'accessibilité du public, nous rapprochaient de nos partenaires ainsi que du tribunal judiciaire de Strasbourg, juridiction dont nous dépendons et avec laquelle nous travaillons quotidiennement. Une localisation plus proche aurait permis de travailler de manière plus efficace avec la juridiction, en définissant des modalités de collaboration optimales et mieux adaptées.

En outre, notre éloignement actuel de la maison d'arrêt est également problématique. Cette distance complique la coordination et les échanges avec nos collègues qui y exercent, ce qui constitue un frein à la mutualisation des prises en charge. Une proximité géographique plus importante ou un accès simplifié entre nos structures favoriserait indéniablement une gestion plus fluide et une prise en charge mieux coordonnée des personnes placées sous main de justice.

Nous avons également conscience des contraintes budgétaires actuelles, qui ne favorisent pas le projet que nous espérions initialement. C'est dans ce contexte que nous sollicitons votre intervention pour explorer d'autres pistes, notamment concernant des locaux appartenant à l'État, qui pourraient répondre aux besoins du SPIP.

En tant que service public de l'État, il est essentiel que le SPIP dispose de locaux adaptés pour garantir la qualité et la continuité de ses missions auprès des usagers. Nous faisons donc appel à votre soutien pour faciliter l'identification et la mobilisation d'une solution répondant à ces impératifs.

Nous restons à votre disposition pour tout échange ou complément d'information sur ce dossier prioritaire.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Carole Santamaria et Virginie Clery
Représentantes syndicales
CGT Insertion et Probation

Cgtip5767@gmail.com